



**GESTION DES RISQUES COVID 19  
AU SEIN DU PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR  
(PAH) DU DOMAINE DU GASSEAU**

**Protocole sanitaire (Saison 2020) établi le 18/05/20**

Etablissement géré par l'association du **Foyer Rural des Alpes Mancelles**

**Le Gasseau 72130 SAINT LEONARD DES BOIS**

[www.parc-aventures-du-gasseau.com](http://www.parc-aventures-du-gasseau.com) / 07 83 83 93 77

N° Siret : 35158923900018

Code APE : 9312 Z

Numéro APS : 07206ET0003

Numéro d'agrément : 72 S 222

## **Respecter strictement les gestes barrières, et en particulier :**

- Respect d'une distance minimale d'1, 50 m entre les personnes à tout moment, sauf consignes particulières.
- Lavage approfondi et fréquent des mains à l'eau et au savon liquide, a minima en début de journée, à chaque changement de tâche, et toutes les 2 heures en cas de port non permanent des gants.
- Port du masque à l'accueil et pendant l'initiation.
- Séchage avec essuie-mains en papier à usage unique (dans la salle de repos).
- Respecter les consignes émises par les autorités sanitaires.
- Garder des vêtements spécifiques au parc et les laver avec la machine fournie (60°)
- Rappeler aux personnels la nécessité d'éviter de se toucher le visage, avec ou sans gants, et sans nettoyage préalable des mains.
- Talkies-walkies : Personnalisés avec une étiquette. Désinfection régulière dans la journée, et également matin et soir. Si échange d'appareil, désinfection obligatoire avant usage.
- Matériel technique d'évacuation : Aucune désinfection autorisée, pour cause de dégradation corrosive qui pourrait nuire à la sécurité du client et du personnel. En résumé cette interdiction s'applique à tout le kit d'évacuation

## **Concernant les consignes liées à l'activité PAH :**

- Réservation, en amont de l'activité, par le biais du site Internet du parc, téléphone ou mail. Ces réservations permettront ainsi de gérer le flux de visiteurs sur site.
- Respect des distances de sécurité d'1,5 mètre entre chaque visiteur (hors membres de la même famille) grâce à une information adaptée (marquage au sol, opérateur dédié, barrières de sécurité)
- Mise à disposition, à l'entrée, de gel hydro alcoolique et point d'eau savonneuse pour les toilettes.
- Mise en place d'une protection à la caisse : vitre de protection, masque.
- Equipement, en autonomie, des EPI. Chaque pratiquant s'équippera seul sous la responsabilité et des consignes de l'opérateur. Si besoin, l'opérateur pourra aider le pratiquant, dans ce cas, l'opérateur sera équipé d'un masque et d'une paire de lunettes de protection et devra intervenir, de dos.
- L'hygiène des EPI et la désinfection du matériel sera renforcée, en fonction des préconisations des fournisseurs ou seront mis en quarantaine (sept jours).
- Pendant l'activité et afin de respecter la durée minimale d'1m50, une seule personne sera acceptée sur un atelier (jeu, pont, etc.) et une seule personne sur la plateforme autour de l'arbre, à l'exception des membres d'une même famille.
- En cas de sauvetage en hauteur, l'opérateur portera un masque, des lunettes ainsi que des gants.
- Ne pas se toucher le visage pendant l'activité.
- La signalétique sera adaptée dans chaque parc pour rappeler les gestes barrières et ces nouvelles consignes.
- Un référent hygiène et sécurité sera désigné pour veiller au respect de ces règles d'hygiène.
- Une formation interne de 2 heures sera mise en place pour sensibiliser les salariés aux règles d'hygiène.

## A- ZONE D'ACCUEIL

La problématique de la gestion du flux des visiteurs reste essentielle dans le cadre de nos activités de loisirs.

La réservation devra être mise en place, amont de l'activité, via le site Internet du parc, mail ou téléphone. Cette pratique pourra ainsi permettre, à chaque parc, de contrôler le nombre de visiteurs présents et d'anticiper, si besoin, des départs d'activité à horaires fixes.

L'accueil des visiteurs devra être pris en charge à la fois par une signalétique adaptée, rappelant les gestes barrières ainsi que la présence physique d'un ou plusieurs opérateurs, chargés de gérer le flux des arrivants.

En fonction de l'affluence, un marquage au sol permettant de respecter la distance d'un mètre entre chaque visiteur sera réalisé. A noter toutefois que les clients d'un même groupe ou d'une même famille pourront rester ensemble.

## B- ZONE DE PAIEMENT

Dans la mesure du possible, et conformément aux préconisations du Ministère du Travail, le poste d'encaissement sera équipé d'un écran translucide en plexiglass posé entre le visiteur et le salarié chargé de la caisse.

Une solution de gel hydro alcoolique sera mise à disposition du comptoir caisse et utilisé obligatoirement par l'ensemble des payeurs avant la manipulation du TPE.

Le TPE sera désinfecté toutes les heures.

Le paiement en carte de paiement, sans contact, est fortement encouragé.

En cas de paiement par chèque ou Chèque Vacances, une boîte dédiée sera mise à disposition afin que le payeur puisse y glisser son paiement, sans échange direct avec le personnel de caisse. En cas de remise de monnaie, une assiette sera utilisé pour la déposer (pas de remise de main à main).

### *La question du port du masque - Concernant les clients :*

*A l'heure actuelle, le port du masque n'est pas obligatoire, en dehors de certaines professions. La distanciation sociale, ainsi que les gestes barrières, permettent de limiter les risques de propagation du virus. Les PAH, en extérieur, et le plus souvent situés dans des zones à grands espaces, à l'air libre, permettent ainsi une facilitation de la distanciation physique. Néanmoins, si les clients le souhaitent, ils pourront pratiquer l'activité avec un masque. (car obligatoire pour l'initiation uniquement). Ces masques devront être apportés directement par les clients.*

## ZONES ACCUEIL ET PAIEMENT

Accueil	Rassemblement	Distanciation sociale	- Accueil sur réservation - Multiplier les zones d'accueil	- Communication site web et réseaux sociaux
<b>File d'attente</b>	Rassemblement	Distanciation sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marquage au sol</li> <li>- Inciter les visiteurs à attendre sur l'esplanade ou dans les zones d'accueil dédiées (entrée, zone d'attente...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérateur dédié au flux de clients</li> <li>- Signalétique adaptée</li> <li>- Réservation conseillée</li> </ul>
<b>Zone de paiement</b>	Transmission gouttelettes et/ou contact	Distanciation sociale  Gestes barrières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 seul payeur</li> <li>- Privilégier paiement en ligne ou sans contact</li> <li>- Lavage mains gel hydro alcoolique avant paiement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place, <i>si possible</i>, réservation et paiement en ligne.</li> <li>- Mettre à disposition gel hydro alcoolique</li> <li>- Equiper caisses de vitres de protection et/ou masque caissier</li> <li>- Equiper TPE film plastique à changer toutes les heures</li> <li>- Rotation fréquente caissier</li> <li>- Nettoyage entre chaque rotation du caissier des équipements : téléphone, TPE, siège, bureau, etc...</li> </ul>

## C- ZONE D'EQUIPEMENT

Une fois le paiement effectué, les clients doivent être équipés avec des baudriers.

Avant tout équipement, les clients auront l'obligation de se nettoyer les mains avec du gel hydroalcoolique, mis à disposition.

L'utilisation d'une paire de gants propriété du client sera recommandée pour les pratiquants (information en amont lors de la réservation). Les gants doivent être enfilés après le nettoyage des mains et après l'équipement du baudrier. Pour ceux ne portant pas de gants, le gel hydroalcoolique sera obligatoire à chaque changement de parcours.

Les baudriers seront répartis sur plusieurs zones afin de limiter le nombre de personnes en équipement. Nous accueillerons un maximum de 20 personnes par zone d'équipement, si possible espacées d'1 mètre chacun et équipés de masques individuels. Les personnes d'une même famille ne sont pas soumises à ce type de restrictions, bien que nous les inciterons fortement à utiliser les gestes barrières, même au sein de la cellule familiale.

Les pratiquants devront s'équiper seuls, à l'aide des consignes données par l'opérateur. Néanmoins, les parents pourront aider les enfants à s'équiper et régler leur baudrier.

Les opérateurs pratiqueront une surveillance visuelle de la bonne mise en place de l'équipement. Néanmoins, en cas de difficulté ou de mauvaise mise en place, l'opérateur pourra aider le pratiquant à régler son baudrier. Ces mesures devront être effectuées dos au client, afin d'éviter les risques de propagation de gouttelettes.

Au regard de la forte proximité entre l'opérateur, sur la zone d'équipement, et les clients, nous imposerons le port du masque pour les opérateurs en charge de cette zone, ainsi qu'une rotation, toutes les 2 heures.

Concernant le nettoyage des Equipements de Protection Individuelle, les mesures d'hygiène et de désinfection devront être renforcées, selon les préconisations du fournisseur.

## D- ZONE DE BRIEFING

La zone de briefing permet aux visiteurs de prendre connaissance des mesures de sécurité, concernant l'activité. Une accentuation sera mise en place relative aux gestes barrières dans le cadre de l'épidémie COVID-19.

Ce briefing sera fait oralement par un opérateur.

### ZONES D'EQUIPEMENT ET DE BRIEFING

Zones	Risques	Solutions	Suggestions mise en œuvre externe	Suggestions mise en œuvre Interne
<b>Equipement</b>	Rassemblement  Contamination par surface	Distanciation sociale  Mesures d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"><li>- Petits groupes distanciés</li><li>- Lavage des mains des clients (ou gel)</li><li>- Gants</li><li>- Equipement en autonomie</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Démultiplication zones d'équipement</li><li>- Gestion des boudriers avec nettoyage selon préconisations</li><li>- Opérateur équipé de masque</li><li>- Contrôle visuel de l'équipement renforcé</li> <li>- Opérateur aide à l'équipement de dos</li></ul>
<b>Zone de briefing</b>	Rassemblement	Distanciation sociale	<ul style="list-style-type: none"><li>- Petits groupes distanciés</li><li>- Marquage au sol</li><li>- Bancs espacés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Opérateur avec masque pour brief oral</li><li>- Démultiplication zones de brief (x2)</li></ul>

## E- ZONE DE PARCOURS TEST

Le parcours-test permet, grâce à un parcours situé à faible hauteur, de vérifier la bonne compréhension des consignes de sécurité, grâce à des manipulation simples (poulies, mousqueton...).

Le briefing de sécurité qui permet d'évoluer seul dans le parcours acrobatique en hauteur sera conçu de manière à ce que les employés gardent une distance suffisante avec les participants. Les participants (en dehors des familles, personnes du même ménage) doivent également être divisés de manière à pouvoir être éloignés d'au moins 1,5 m.

## F- PENDANT L'ACTIVITE

Le nombre de visiteur maximum sur les parcours est conditionné par le nombre de baudriers disponibles – rares étant les visiteurs ne pratiquant pas l'activité. Nous considérons donc, qu'afin de pouvoir respecter la distanciation sociale entre chaque pratiquant d'au moins 1,5 mètre, les plateformes ne devront être utilisées que par une seule personne à la fois. Il en sera de même pour les jeux (ateliers) qui ne pourront être utilisés que par un seul pratiquant.

Ainsi le calcul du nombre de pratiquants en simultanés sur chaque parcours, permettant de respecter une distanciation sociale d'au moins 1,5 mètre, correspond au nombre d'ateliers + nombre de plateforme (incluant la zone d'arrivée et de départ).

Néanmoins, cette configuration n'est applicable que sous la supervision d'opérateurs dédiés et chargés de faire respecter le flux des visiteurs.

Les opérateurs chargés de la surveillance doivent donc jouer un rôle actif, dans le cadre de ces recommandations.

Les opérateurs chargés de la surveillance, au sol, des clients, ne seront pas soumis à cette obligation de porter un masque. En effet, les opérateurs circulent librement dans le parc, sur des zones dédiées et espacées afin de pouvoir assurer le meilleur contrôle visuel des pratiquants. Il est fréquent pour les opérateurs de devoir communiquer des instructions au client et de leur dispenser des conseils. Le port du masque pourrait être ici, contre-productif, au regard du risque minime de contamination.

Concernant les évacuations qui permettent aux opérateurs de secourir un client, en hauteur, qui souhaite redescendre (peur, malaise, blessure, etc...). Au regard de la très forte proximité entre le client et l'opérateur pendant ce type de manipulation, l'opérateur devra obligatoirement être équipé, en plus de son matériel habituel (casque, gants, etc...) d'un masque et de lunettes de protection.

## PENDANT L'ACTIVITE

Zones	Risques	Solutions	Suggestions mise en œuvre externe	Suggestions mise en œuvre Interne
<b>Evolution en hauteur</b>	Rassemblement  Contamination par surface	Distanciation sociale  Mesures d'hygiène	- 1 personne max/plateforme - 1 personne max/atelier (jeu)	- Renforcer les consignes pendant le briefing - Renforcer la surveillance au sol pour fluidifier les parcours
<b>Evacuation en hauteur</b>	Proximité	Equipement		- Opérateur en situation d'évacuation avec masque et lunettes (en plus du casque et des gants)



## G- ZONE DE DESEQUIPMENT

A la fin de l'activité, les clients retirent eux-mêmes leurs boudriers sous la surveillance d'un opérateur. La zone de déséquipement sera située bien distinctement de la zone d'équipement afin de ne pas mélanger les boudriers déjà utilisés et ceux déjà désinfectés en attente de nouveaux clients. Un bac sera mis à disposition pour accueillir le matériel.

De la même façon, un opérateur devra être particulièrement attentif aux flux de clients sur cette zone afin d'éviter les « embouteillages ».

Suivant les recommandations des fournisseurs, les boudriers feront alors l'objet soit d'un nettoyage et désinfection pour pouvoir être à nouveau utilisé ou mis en quarantaine (7 jours) en fonction du stock disponible et de l'affluence observée.

## ZONE DE DESEQUIPEMENT

Zones	Risques	Solutions	Suggestions mise en œuvre externe	Suggestions mise en œuvre Interne
<b>Déséquipement</b>	Rassemblement  Contamination par surface	Distanciation sociale  Mesures d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"><li>- Zone dédiée</li><li>- Déséquipement en autonomie</li><li>- Bac pour récupération du matériel</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Opérateur dédié chargé de réguler le flux client</li><li>- Identifier les boudriers « propres » et « sales »</li><li>- Eventuellement désinfection immédiate</li></ul>

## H- ZONES COMMUNES – TOILETTES

L'hygiène des sanitaires sera particulièrement renforcée. Un salarié devra être en charge de vérifier l'approvisionnement en savon et/ou gel hydro-alcoolique, ainsi que la distanciation sociale (éviter les rassemblements), tout au long de la journée. Pour le séchage des mains, nous utiliserons un souffleur sèche-main. La désinfection portera également sur les poignées de porte, interrupteurs et meubles (lunettes des WC, lavabo, etc..). Nous procéderons à la condamnation d'un urinoir et un lavabo sur deux.

Une fiche de suivi quotidienne sera mise en place et accrochée à la vue des clients, au sein du local. Y seront annotés les heures de nettoyage ainsi que le nom de la personne en charge.

## I- GESTION

En tant qu'exploitant, nous nous devons de faire respecter strictement les gestes barrières, et mettre en place toutes les mesures citées dans ce document.

Pour se faire, le Directeur des Activités, BLAIS Anthony sera garant de l'application de toutes ces mesures. Il sera le référent hygiène et sécurité. Il aura la charge à chaque embauche de prodiguer une formation interne afin de rappeler les mesures d'hygiène mises en place par le Conseil d'Administration.

Une rotation pourra être prévue pour les postes les plus exposés (caisse, accueil, équipement). Nous préconisons une rotation toutes les 2 heures.

L'hygiène des EPI sera gérée par le directeur lui-même.

L'exploitant devra mettre en place, au début de la saison, et à chaque embauche, une formation interne d'une durée minimale de 2 heures, afin de rappeler les mesures d'hygiène mises en place dans le parc.

Nous avons à ce jour complété le registre de prévention des risques à destination des salariés et des clients.

